

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP. : — 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin
10 h. 47 ^m »	5 h. 10 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Primes Splendides

Nous offrons à nos lecteurs une magnifique collection de gravures reproduisant les succès du Salon. Poursuivi d'un traité avec l'Éditeur, nous pouvons livrer ces gravures (de 72 centimètres sur 55 cent.) à 1 fr. 25. Nous engageons vivement tous les amis des arts à venir apprécier ces chefs-d'œuvre dans nos bureaux.

TITRES DES SUJETS :

- Le Printemps. — L'Été. — L'automne. — L'hiver. — La lettre de l'Absent. — La Pipe à Grand Papa. — Le Goûter. — Chacun son tour. — L'Indiscrète. — Chacun pour soi. — Une réunion d'Amis. — Après le combat. — La Garde du Drapeau. — La veille de Noël. — Les Surprises du jour de l'An. — Une mauvaise recette. — Un directeur et sa Troupe. — La Jeune Mère. — Sur la Plage. — Le sommeil de la Grand-Mère. — Le déjeuner de la Pie. — Un froid de Loup.

Nos abonnés de la campagne recevront les gravures dont il nous indiqueront les titres, en ajoutant 1 fr. 25 pour frais d'emballage et de transport.

Cahors, le 15 Janvier.

Nous avons déjà eu occasion de parler ici de la crise industrielle et commerciale que nous traversons en ce moment.

Nous avons fait l'exposé des causes de cette situation difficile qui mérite de fixer l'attention des économistes et des hommes politiques.

Notre production nationale subit un moment d'arrêt, cela est incontestable. Nous

avons perdu du terrain, beaucoup de terrain sur certains marchés étrangers que nous encombrions autrefois de nos productions. Aujourd'hui, nous sommes tombés au second ou même au troisième rang.

Il y a tels et tels produits dont nous avons pour ainsi dire la spécialité, qui sont tombés dans un tel discrédit, que les produits similaires, venant de l'étranger, sont vendus sur nos marchés à des prix inférieurs aux prix de revient de nos fabricants.

A quoi attribuer cet état des choses ? Sommes-nous moins bons producteurs ou moins bons commerçants qu'autrefois ? Notre fabrication a-t-elle perdu quelques-unes des qualités pour lesquelles on recherchait autrefois nos produits ? Non. Notre industrie, au lieu de déchoir, s'est perfectionnée et nos ouvriers n'ont rien perdu de leur savoir faire.

La raison pour laquelle la production étrangère réussit à nous faire une concurrence de plus en plus redoutable, réside en grande partie dans la différence des prix de revient. L'étranger fabrique à meilleur marché que nous. Ce n'est pas que la matière première lui coûte moins cher, ni qu'il se la procure dans de meilleures conditions ; mais il y a dans le prix de la main-d'œuvre une différence telle qu'elle lui permet de vendre ses produits sur nos marchés à des prix inférieurs aux nôtres.

Chez nous, les prix de la main-d'œuvre ont suivi, depuis vingt ans, une progression constante. De sorte, qu'à l'heure actuelle, nous pourrions citer telle ou telle catégorie

d'ouvriers qui gagnent 8 et 10 francs par jour, tandis que les ouvriers du même genre en Allemagne et en Italie gagnent à peine 4 ou 5 francs.

Et ce mouvement, au lieu de rester stationnaire, tend au contraire à prendre une nouvelle extension.

Comme conséquence logique de cet état de choses, on a vu les ouvriers étrangers émigrer chez nous, dans des proportions véritablement anormales et venir disputer son salaire au travailleur français.

Il y a dans cette progression des salaires, un danger sur lequel il importe d'appeler l'attention des ouvriers. Certes, nous pensons qu'on ne saurait trop se préoccuper d'améliorer leur situation matérielle et morale ; mais il ne faut pas non plus qu'ils exagèrent leurs revendications. Il est bien évident que si, en exagérant le prix de la main-d'œuvre, ils mettent notre industrie dans un état d'infériorité tel qu'elle ne puisse soutenir la concurrence étrangère, ils seront les premiers à souffrir d'une situation dont ils auront été en grande partie la cause.

Il faut savoir tenir compte des conditions économiques du moment et se placer sur le terrain de la réalité.

Le coup qui atteint le patron atteint également l'ouvrier, voilà ce qu'il ne faut jamais perdre de vue.

SÉNAT

Séance du 12 janvier 1884.

Deuxième tour de scrutin pour l'élection du quatrième vice-président :

le sanglier avait été pris, tourmentés par un appétit sauvage, ils formaient vraiment une bande joyeuse ; le baron Hector lui-même, gagné par l'exemple, au milieu de cette jeunesse, se déridait ; on l'avait vu rire.

Martin Bataille alors se fit voir dans le parc et ne dit qu'un mot.

Soul, M. de Kernoveny mit pied à terre. Le bac s'en retourna vers l'autre bord. Les rires s'éteignaient, l'appétit point.

Le jeune comte de Lazouet proposa d'aller surprendre la châtelaine de la Volandière qui avait faussé compagnie à la chasse et s'était opiniâtrée à rentrer chez elle.

Elle serait bien forcée de dépeupler ses garde-manger et sa cave. Tous alors se récrièrent :

— Il a vingt ans ! Il n'a peur de rien !

Né point souper, c'est pourtant chose dure, quand on a couru le sanglier.

Le plus vieux de la bande, un chasseur quinquagénaire endurci, qui ne cachait pas sa mauvaise humeur, se mit à grommeler entre ses longues dents, aiguës sans espérance.

— Boismoland dit qu'il n'avait jamais rencontré la mort au moment de se mettre à table ! s'écria M. de Lizouet.

— Je le crois bien, fit un autre. Cela n'arrive pas heureusement tous les jours.

— Mais il ajoute que ce ne devrait pas être une raison, continua le jeune homme, et que nous aurions bien pu souper à Saint-Hélio sans faire du bruit, Boismoland, vous êtes féroce.

— Sans faire du bruit ! répéta le chœur. Impossible !

Volants, 138 ; bulletins blancs, 6 ; Suffrages exprimés, 132 ; majorité absolue, 67.

Ont obtenu : MM. Magnin, 81 voix, élu ; Calmon, 50 ; Meinadieu, 1.

M. Magnin est proclamé vice-président du Sénat.

M. Dauphin dépose le rapport au budget des dépenses sur ressources extraordinaires pour l'année 1884.

Le Sénat fixe à mardi sa prochaine séance.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 janvier 1884.

M. Brisson annonce qu'il a reçu du garde des sceaux une demande en autorisation de poursuites contre un député. Renvoyé aux bureaux.

M. le Ministre de l'intérieur demande la première place à l'ordre du jour pour le projet relatif aux prud'hommes, le deuxième rang pour le projet de rattachement des services de la préfecture de police, et le troisième rang pour le projet relatif aux cris séditieux.

M. Fallières demande la mise à la suite de l'ordre du jour de la loi sur l'organisation de l'instruction primaire.

M. Sigismond Lacroix combat la mise à l'ordre du jour du projet sur la police, il n'en voit pas l'urgence.

Le président consulte la Chambre sur la fixation de l'ordre du jour qui est ainsi fixé :

- 1^o Projet concernant les prud'hommes ;
- 2^o Projet sur l'instruction primaire ;
- 3^o Projet concernant la préfecture de police.

Diverses demandes de mises à l'ordre du jour sont produites et repoussées.

Le président annonce qu'il a reçu de M. Antonin Proust une demande d'interpellation sur les travaux du Mont-Saint-Michel. Le jour de la discussion se fixe à une autre séance. Séance lundi.

Informations

Le voyage du comte de Paris

Nous empruntons au Temps les détails qui

M. de Kernoveny dévora les allées du parc. Comme il entrait dans le logis, deux serviteurs vinrent au-devant de lui pour le mieux informer de ce qui s'était passé pendant son absence.

Il les écarta d'un geste. Comment, dit-il, la prétention de l'éclairer ou de le consoler ?

Il y a une consolation qui se trouve toujours à la portée de celui qui veut la saisir.

Sans doute, il aurait mieux fait d'armer plus vite son pistolet, quinze ans auparavant, à Kernoveny, dans la chambre de la Tour.

Quant à ce nouveau coup dont la destinée le frappait, il devait bien le prévoir.

Mais il voulait le mesurer de ses yeux, il entendait ne rien apprendre que par lui-même.

Arrivé sur le seuil de la chambre mortuaire, la pensée lui vint pourtant de céder, de se dérober, de s'enfuir, d'aller s'enfermer à Kernoveny, de laisser tout s'accomplir, sauf à se délivrer, si la servitude de la colère, et le poids de sa défaite devenaient trop lourds. Mais, il était trop tard. Le malade l'avait vu.

— Ma fille, dit-il à Myriam, je veux être seul avec votre père.

Et d'une voix déjà raffermie, il ajouta :

— Hector, je n'attendais plus que vous. Myriam sortait en chancelant. Le baron Hector s'approcha du lit. Le mourant sourit à cette figure sombre penchée sur la sienne.

PAUL PERRET.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(45)

L'IDOLE

Tu as été l'épouse sans tache d'un fantôme, tu seras l'épouse glorieuse du plus beau et du plus noble des vivants.

— Oh ! fit-elle, après ce que je viens de vous dire...

— N'est-ce pas aujourd'hui le 26 décembre ? reprit le vieillard... Deux printemps, deux étés, deux automnes, presque trois hivers, oh ! le deuil maussade. Si j'ajoute à toute cette longue suite de jours les six mois écoulés depuis que vous êtes devenue marquise de Verteilles, je vous aurai fait tristement attendre.

— Épargnez-moi, monsieur, je vous en prie.

Mais aussi, marquise, la Noël de la seconde année sera le jour de la renaissance... Moi, je vous encouragerai, je vous sourirai sous ma pierre... Ce jour-là, vous m'apporterez des fleurs, et s'il y avait un bouton sous le givre dans mon jardin des roses, ce souvenir me serait bien cher. Ne m'interrompez plus, Myriam... Il faut que je conserve mes forces. Sachez, enfant, que j'ai tout prévu... C'est moi qui veux régler votre bonheur. Le même lieu qui a vu l'épreuve, doit en voir le prix enfin obtenu... Vous l'aurez mérité tous les deux. C'est à Saint-Hélio, le 26 décem-

bre, dans deux ans, que vous recevrez M. de Briey...

— Vous êtes sans pitié, monsieur, dit Myriam. Vous ne pensez pas que je pourrais être morte moi-même auparavant, de douleur et de regret.

— Gardez-vous en bien, dit-il, car il me serait demandé compte là-haut d'un si grand dommage causé ici-bas. On me dirait : — Voilà donc le bien que tu as su faire !... Nous ne t'avions pas demandé de nous rendre cette enfant. S'il ne s'agissait que de la reprendre, nous n'avions pas besoin de toi.

— Pourtant, reprit-elle, votre bonté m'accable. Et je vous le dis, elle me tue...

— C'est ici que viendra le comte Maxence, continua le marquis. Et d'abord vous lui direz que je l'ai béni comme je vous bénis vous-même. Maintenant, allez, ma fille. Mon heure est plus proche que personne, autour de moi ne veut le croire, et il me reste à remplir le dernier des devoirs, le plus difficile de tous... Avec l'aide de Dieu, je l'accomplirai... Mon Dieu, vous permettez que mes lèvres ne se glacent point trop vite... Pensez-vous, marquise, que la chasse soit terminée et que je revois bientôt votre père ?

Il sembla qu'une puissance mystérieuse lui envoyait à l'instant une réponse : les trompes éclatèrent de l'autre côté de la Veyle. Une partie de la chasse revenait au château. Un grand repas y avait été préparé, la table même était dressée et supportait trente couverts. Les chasseurs entraient dans le bac, laissant derrière eux les piqueurs et les valets qui feraient passer les chevaux et les chiens. Après une rude journée, excités par la course, le plaisir et le succès, car

suivent, au sujet de la tentative de manifestation qui a eu lieu jeudi soir, à Paris, gare d'Orléans, au moment où le comte de Paris allait prendre le train de Madrid :

« A part quelques personnalités connues du parti orléaniste, les manifestants paraissent appartenir plutôt à la population misérable des abords des fortifications ou de la banlieue qu'à la population ouvrière de Paris. Ils s'étaient groupés dans la cour de la gare d'Orléans, en attendant l'arrivée du prince.

La préfecture de police, prévenue qu'une manifestation avait été concertée et décidée, avait envoyé des gardiens de la paix et des agents en bourgeois aux abords de la gare.

Le comte de Paris, accompagné de sa femme, de ses deux filles aînées, les princesses Amélie et Hélène, est arrivé à huit heures un quart. L'accès du quai d'embarquement était rigoureusement interdit aux personnes non munies de billet. Le comte a pénétré dans la gare par le côté de l'arrivée et s'est rendu dans son compartiment en traversant les voies.

Les manifestants, auxquels il paraissait se dérober, sont entrés alors dans la salle de la gare et se sont groupés à l'entrée du passage en communication avec la voie. Au moment où le train s'ébranlait, quelques cris : « Vive le roi ! Vive le comte de Paris ! Vive Louis-Philippe ! » se firent entendre.

Il n'y avait pas la moindre tête aux portières ; les rideaux du sleeping dans lequel le prince se trouvait étaient fermés. Dès que les cris retentirent, des inspecteurs de police en bourgeois, aidés des gardiens de la paix, arrêtèrent trois des manifestants qui avaient crié. Cette intervention de la police mit la bande en déroute. Tous s'enfouirent en courant par la grille ouverte et s'éparpillèrent sur les quais de la Seine et les boulevards aux abords de la gare. Les manifestants arrêtés se nomment Serra, Planquin et Vanders.

Ils ont été conduits au commissariat de la gare. Tous trois habitent le passage Nicolai, à Aubervilliers ; profession, journaliers. Serra fait partie de la Ligue populaire royaliste. Il est membre du comité d'organisation du lunch qui doit avoir lieu le 19 janvier, à la salle Lévis.

Après avoir subi un premier interrogatoire de la part du commissaire de la gare, ils ont été transférés au Dépôt, et la procédure les concernant a été remise au parquet.

Un de nos compatriotes, dit la *Petite Gironde*, qui se trouvait à Iron, lorsque le comte de Paris a traversé la gare, nous écrit que le prince a été reçu avec des égards exceptionnels.

Tonkin.

Le *Figaro* assure que les négociations seront reprises directement avec la Chine dans un délai très prochain sur les bases suivantes :

La ligne frontière passerait par Lang-Son, qui serait laissé à la Chine ; par Cao-Bang et par Thuan-cuan, et à dix lieues au-dessus de Hong-Hoa,

Les Pavillons-Noirs seraient administrés, et rentreraient dans leurs foyers,

La Chine garantirait la libre navigation du Song-Kai supérieur,

On assure que le Gouvernement anglais a adressé une lettre au Gouvernement français, approuvant complètement la convention avec les armateurs.

On écrit de Saïgon :

Le colonel Badens, chef d'état-major de l'amiral Courbet, ayant, pendant une reconnaissance qu'il faisait à la tête d'un petit détachement, acquis la certitude que Hong-Hoa avait été évacuée, s'est empressé de revenir sur ses pas prendre des renforts, à l'aide desquels il a occupé cette place.

Il ne reste plus qu'à s'emparer de Bac-Ninh. On considère généralement l'occupation de Hong-Hoa comme le prélude de l'attaque très prochaine de Bac-Ninh.

L'amiral Courbet n'attendra pas l'arrivée du général Millot pour accomplir ce nouveau fait d'armes.

LES PERSÉCUTIONS CONTRE LES CHRÉTIENS
Depuis l'expédition du Tonkin, les missions catholiques sont en butte à de nouvelles persécutions dans les provinces méridionales du Céleste-Empire.

Dans le district de San-Pan-Kiao, une bande a détruit la maison du père Pernet, qui a été arrêté, maltraité, frappé à coups de plat de sabre et menacé de mort.

D'après les dernières nouvelles, ce missionnaire écrivait qu'on lui demandait 1000 taels (plus de 7000 fr.), de rançon ; mais il y avait tout lieu de croire que les mandarins, satisfaits d'avoir détruit la mission, le feraient conduire sous escorte à Canton.

D'autres missionnaires ont été arrêtés à l'instigation des mandarins qui ne tiennent plus compte des traités.

DIVORCE ALLEMAND.

Le prince Frédéric-Charles a demandé à son oncle, l'empereur d'Allemagne, l'autorisation de divorcer. Guillaume a refusé son consentement.

On lit dans le *Temps* :

« Le *Figaro* de ce matin annonce que les négociations avec la Chine vont être reprises par le

gouvernement français, et il croit pouvoir indiquer les concessions qui auraient été faites par M. Jules Ferry. Nous croyons savoir que ces informations sont inexactes. Le président du conseil n'a vu aucun membre de la légation chinoise et n'a reçu non plus aucune propositions quelconque. »

OCTROI DE PARIS.

Le produit de l'octroi de Paris pour le mois de décembre 1883 s'élève à 15 millions 212,652 francs, en diminution de 227,180 francs sur le produit du mois de décembre 1882.

Le produit total de 1883 est de 143 millions 583,105 francs en diminution de 6 millions 080,413.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Les prières publiques à l'occasion de l'ouverture des Chambres, ont eu lieu dimanche, à la cathédrale, avec la pompe habituelle.

LE PRIX MONTYON

MM. les maires du département sont priés de désigner, à M. le préfet, les habitants de leur commune qui mériteraient de concourir, cette année, au prix institué par M. de Montyon, en faveur des personnes qui se sont distinguées par des actes éclatants de valeur et de courage, ou pour la constance d'un grand dévouement, ou d'une conduite éminemment vertueuse.

Les demandes d'admission au concours devront être appuyées d'un mémoire détaillé des actes accomplis et de certificats authentiques délivrés par les autorités locales ou par d'autres personnes dignes de confiance.

Il vient d'être accordé à la ville de Cahors, par M. le ministre de l'instruction publique, une subvention de 1,400 fr., à titre d'encouragement pour ses cours d'enseignement secondaire à l'usage des jeunes filles.

VILLE DE CAHORS

Arrêté du 15 janvier 1884

TAXE DU PRIX DU PAIN.

A dater du 15 janvier courant le prix du pain demeure fixé comme il suit :

- 1^{re} qualité 0,35 le kilogramme.
- 2^e — 0,30 —
- 3^e — 0,275 —

Le Maire,
P.-F. SIRECH.

DISTINCTIONS UNIVERSITAIRES

M. Andral, maire d'Espédaillac, est nommé officier de l'instruction publique.

Sont nommés officiers d'Académie : MM. Combarieu, colonel du 7^e d'infanterie ; Leygues, homme de lettres à Villeneuve-sur-Lot ; Boudot, secrétaire général de la préfecture du Lot-et-Garonne, ancien secrétaire général de la préfecture du Lot.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que M. C.-A. Calmon, peintre et sculpteur, professeur à l'école de dessin de Cahors, directeur semestriel de la Société des Etudes du Lot, conservateur du Musée de Cahors, chevalier de St-Grégoire-le-Grand, vient d'être nommé Officier d'Académie.

Tous ceux qui connaissent l'excellent artiste, applaudiront à la distinction dont il vient d'être l'objet.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

C'est aujourd'hui, mardi, qu'a lieu le premier tirage de la Loterie des Arts décoratifs. Nous donnerons les numéros gagnants dans notre prochain numéro.

Les billets de ce premier tirage devront être soigneusement gardés, car ils conserveront leur valeur absolue et leur droit entier au tirage principal des Deux Millions de francs dont la date sera ultérieurement fixée.

M. Caviolle, secrétaire général de la préfecture du Lot, est délégué pour procéder, dans l'arrondissement de Cahors, au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1883.

M. Jacques d'Armagnac, l'un des fils de M. le comte d'Armagnac, s'est éteint à la suite d'une maladie soudaine, et alors que sa jeunesse et sa robuste santé lui promettaient un long avenir.

Les nombreux amis de la famille d'Armagnac prennent une vive part à sa douleur.

M. le Ministre des postes et télégraphes vient d'autoriser la création d'une recette simple des postes de 4^e classe dans la commune de St-Cirq-Lapopie.

Par décision ministérielle, la clôture de chasse aura lieu, dans toute la France, le 27 janvier.

Notre compatriote, M. Balmay, procureur de la République à Gaillac, est nommé procureur de la République à Foix.

Le concours pour l'emploi de professeur de commerce pour l'école des Arts et Métiers de Châlons aura lieu à Paris le mardi 5 février prochain.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 25 janvier, au ministère du commerce.

Traitement de 2000 à 3000 francs.

LE PERSONNEL DES PRÉFECTURES ET DES SOUS-PRÉFECTURES.

Un certain nombre de députés viennent de déposer un projet de loi tendant à organiser le personnel des bureaux de préfectures et sous-préfectures. En voici les dispositions essentielles :

« Les divers services de chaque préfecture seraient répartis en un certain nombre de divisions, dont les attributions seraient uniformément réglées par arrêté ministériel, ce qui permettrait d'opérer sans difficulté les mutations nécessitées, soit par l'intérêt des employés, soit par l'intérêt du service.

Les chefs de division et de bureaux ne pourraient être déplacés que sur leur demande ou par mesure disciplinaire.

Les traitements affectés à chaque grade seraient fixés d'une manière uniforme, et des indemnités seraient allouées en outre dans les villes de 40,000 âmes.

Ces traitements figurent pour les deux tiers au budget de l'Etat, le troisième tiers, dans chaque département, serait obligatoirement inscrit au budget départemental. Par exception, vu leur importance, le chef des bureaux des sous-préfectures de Reims, Brest, le Havre et Toulon, aurait rang de chef de division. Les caisses départementales seraient fusionnées en une caisse générale de retraite alimentée par une retenue de 6 0/0. »

LA RÉFORME DU CODE DE PROCÉDURE.

La commission extra-parlementaire de la réforme du Code de procédure a décidé en principe de réduire les frais de justice, et elle a résolu d'autoriser les avoués à plaider devant les tribunaux de 3^e classe.

Il est possible que cette autorisation soit étendue à tous les tribunaux. En outre, les avoués seront autorisés à plaider devant les tribunaux de commerce et les justices de paix, ce qu'actuellement ils ne peuvent faire sans autorisation.

Devant les tribunaux où deux avoués sont seuls autorisés à exercer, les parties pourront confier leurs intérêts à l'un des avoués exerçant dans le ressort du tribunal le plus voisin.

PENSIONS CIVILES

Le conseil d'Etat, statuant au contentieux, vient de rendre un arrêt qui mérite d'être signalé en ce qui concerne l'application de la loi du 9 juin 1853, sur les pensions civiles.

On sait que la veuve d'un fonctionnaire mort avant d'avoir acquis des droits à la retraite par ancienneté de services, ne peut obtenir une pension que dans des cas limitativement déterminés, par exemple, si le décès a eu pour cause un accident de service résultant notoirement de l'exercice des fonctions.

Le conseil d'Etat a eu à se demander si une maladie épidémique atteignant le fonctionnaire dans le lieu de sa résidence et entraînant sa mort pouvait être considérée par elle-même, et indépendamment de toute autre circonstance, comme accident de service.

Dans ses conclusions, le commissaire du gouvernement a fait observer que les termes mêmes de la loi de 1853 exigeaient nécessairement une relation de cause à effet entre l'accident survenu et l'exercice des fonctions, relation qui n'existe pas dans l'hypothèse qui précède.

Le conseil d'Etat, modifiant sur ce point sa jurisprudence antérieure, s'est rangé à cette manière de voir et a rejeté la requête formée

par la veuve du fonctionnaire contre la décision du ministre des finances qui lui avait refusé une pension.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie des chemins de fer d'Orléans vient d'apporter une amélioration importante dans l'organisation du service sur notre ligne. Depuis le 1^{er} janvier, une inspection principale est établie à Toulouse ; son rayon s'étend jusqu'à Brives, Arvant, Rodez et s'étendra bientôt jusqu'à Cahors.

M. Peccadeau est nommé à l'emploi d'inspecteur principal.

FAUSSE MONNAIE.

Il circule en ce moment des pièces fausses de 20 francs à l'effigie de Napoléon III, millésime de 1858. En les examinant attentivement, il est facile de les reconnaître ; sous la couche dorée, on aperçoit le cuivre rouge ; de plus, les mots *Dieu protège la France*, gravés sur l'exergue, sont à peine visibles. Quant au poids, ces pièces diffèrent peu des véritables.

On signale également des pièces de 20 centimes, qui ont été dorées dans l'espoir de les passer pour des pièces de 5 francs. A la première vue on pourrait s'y prendre.

RÉINTÉGRATION D'EMPLOYÉS.

Voici une observation de journal la *Revue des Postes et Télégraphes* qui nous paraît juste et digne d'être reproduite :

On nous dit de plusieurs côtés que l'administration fait beaucoup de difficultés pour réintégrer les employés qui viennent de terminer leur service militaire.

Elle demande, paraît-il, des notes aux colonels des régiments sur la conduite de ces jeunes gens, un certificat de conduite exemplaire, etc. Quelques-uns d'entre eux, libérés depuis deux mois, attendent encore une solution à leur demande ; à d'autres on aurait dit que les cadres étaient complets et qu'ils entreraient au fur et à mesure des vacances.

Quelque désir que nous ayons de voir l'administration entrer dans la voie des économies sérieuses, nous pensons qu'on aurait pu s'y décider plus tôt et admettre moins de surnoméraires que l'on ne l'a fait dans ces dernières années, alors que les examens étaient d'une faiblesse désespérante.

Nous pensons aussi que ceux qui viennent de consacrer leur temps et leur jeunesse à servir la patrie méritent plus d'égards, qu'ils ont des droits et enfin que, pas plus au service de la France qu'au service de l'Autriche, le militaire n'est riche, et c'est la misère pour ceux qui n'ont pas de ressources personnelles.

Nous appelons l'attention de M. Cochery sur une situation si digne d'intérêt.

UNE ARRESTATION.

Dimanche 13 courant, vers 6 heures du soir environ, un vol de chaussures ayant été commis au préjudice de M. Brunet, négociant à Cahors, boulevard Gambetta, l'auteur de ce délit a été arrêté par les agents Doumeyren et Bris, dans une auberge de la rue Soubirois. Conduit devant M. le Commissaire de police, il a fait, les aveux les plus complets, et a restitué les deux paires de bottines qu'il venait de dérober. Cet individu du nom de Lasserre, natif de la Gironde, est un repris de justice dangereux et a subi déjà de nombreuses condamnations pour vol.

CHIEN ENRAGÉ.

On écrit de Catus :
Un chien qui présentait tous les symptômes rabiques, a été tué à Catus, par les gendarmes et quelques habitants qui s'étaient mis à sa poursuite. Cet animal n'avait heureusement mordu personne. Mais à St-Denis, il avait déjà mordu d'autres chiens qui ont été abattus.

OCTROI DE FIGEAC.

On écrit de Figeac :
Depuis le 1^{er} janvier 1884, il n'est plus perçu de droits d'octroi sur les huiles, ni de droit de place sur les noix.

Un drame de jalousie et d'abandon vient de se passer rue Cadet, à Paris.

Une jeune fille, Marie-Léontine Féral, originaire de Fromental (Aveyron), a tiré sur son amant, un chef de cuisine, qui refusait de l'épouser.

Le chef de cuisine a reçu deux coups de revolver, l'un à l'épaule droite et l'autre au côté gauche.

Il est dans un état désespéré. La jeune fille a été conduite à Saint-Lazare.

Béziers, 12 janvier.

Un drame sanglant vient de jeter la consternation au sein de la paisible population de Pézénas.

A la suite d'une discussion d'intérêts de famille, le sieur Boudet père, cultivateur, dit le *Gendarme*, a tiré ce matin, à cinq heures, deux coups de revolver sur son fils, Jean Boudet, tonnelier. Celui-ci était au lit, atteint d'une fluxion de poitrine. Les deux balles l'ont atteint à la tête et au côté. L'état du blessé est très grave.

Sur des ordres supérieurs, le procureur de la République a fait procéder hier soir à l'arrestation du sieur Casanova, gardien-chef de la maison d'arrêt. Cet employé est accusé d'avoir dilapidé les fonds appartenant à ses subalternes et aux prévenus. La somme volée s'élève à 1.200 fr. Le coupable a fait des aveux complets. Il déclare avoir perdu de l'argent dans plusieurs tripots de notre ville.

UN INTERESSANT PROCÈS.

L'*Avenir* annonce que le tribunal civil de Périgueux va avoir à statuer prochainement sur une question intéressante en matière d'incendie. Il s'agit d'un procès intenté par un sinistré à la compagnie l'*Urbaine*, pour obtenir le paiement de l'indemnité qui lui est due à l'occasion du sinistre qui détruisit ses ateliers rue Neuve-des-Jacobins.

On nous assure que la compagnie l'*Urbaine*, pour refuser le paiement de l'indemnité qui lui est réclamée, soulève une question de déchéance tirée de ce que certaines clauses et conditions imposées par la police n'auraient pas été accomplies. Nous ferons connaître le dénouement de ce litige, qui présente un sérieux intérêt pour les commerçants.

Libourne. — Cinq espagnols prévenus de vol à main armée ont été extraits de la prison de Libourne et conduits à Bordeaux. Ils ont été écroués au fort du Ha.

On écrit de Béthune, 13 janvier :

Vendredi, à six heures du soir, M. C... qui soupçonnait sa fille d'avoir des relations avec un jeune homme, les surprit se promenant dans les jardins de la citadelle de Cambrai. Il tira un coup de revolver sur le jeune homme. La jeune fille, voyant le coup, se précipita devant son amant et fut tuée. Le jeune homme désespéré, se jeta du haut du rempart. Il fut relevé expirant.

Il y a quelques jours de hardis malfaiteurs tentaient de voler, dans un train de nuit se rendant de Narbonne à Carcassonne. Ils ont réussi cette nuit dernière à monter dans le train 1124, partant de Narbonne à huit heures du soir, et à jeter sur la voie, en face du poteau kilométrique 402, plusieurs ballots de marchandises. Ces ballots ont été heureusement aperçus par le cantonnier Bonnet qui a pu, aidé de quelques hommes d'équipe, les faire mettre en lieu sûr.

MARCHÉ DE MOISSAC DU 12.

Céréales. — Blé fin, les 80 kil. 18.50. — Blé mélé, 17 » ». — Blé gros, 16 » ». — Maïs blanc, 13.50 — Maïs roux du pays, 14.50. — Avoine, les 50 kil. 9 » ». — Orge les 65 kil. 11.75. — Seigle, les 75 kil. 15 » ». — Fèves, les 65 kil. 15 » ». — Pommes de terre, l'hectol., 4.75. **Fourrages.** — Foin, les 50 kil. 3 » ». — Sainfoin et luzerne, les 50 kil. 3 » ». — Paille, les 50 kil. 1.75.

PREMIER JOUR DE L'ANNÉE

Voici une méthode mathématique et facile à fixer dans la mémoire pour connaître le jour commençant les années, qu'elles soient passées ou à venir. Il faut prendre les deux derniers chiffres du millésime, ajouter son quart, sans avoir égard au reste, retrancher du total 4, lorsque l'année est de 365 jours et 5 lorsqu'elle est bissextile; puis on divise par 7 et le reste de cette division indiquera le jour commençant l'année (1^{er} janvier), sachant que la semaine

est ainsi numérotée :

1	2	3	4	5	6	0
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche

EXEMPLES :

1883 — 83 — 20 = 103 — 4 = 99 / 7 = 14 plus un reste de 1 : Lundi.
1884 — 84 — 21 = 105 — 5 = 100 / 7 = 14 plus un reste de 2 : Mardi.
1885 — 85 — 21 = 106 — 4 = 102 / 7 = 14 plus un reste de 4 : Jeudi.

On peut opérer pour les années écoulées et futures, quelles qu'elles soient.

Nous avons déjà dit que 1884 est une année bissextile, c'est-à-dire que le mois de février est gratifié d'un jour de plus. Les gens payés au mois ou à la semaine ne s'apercevront pas beaucoup de cette différence; mais pour l'armée et la flotte, où les hommes reçoivent une ration journalière, l'excédant est extrêmement sensible.

Le 29 février entraînera une dépense supplémentaire de 715,962 fr. pour l'armée de terre et de 264,496 fr. pour la flotte et l'armée de mer, soit près d'un million pour les deux budgets.

LES PAVÉS EN PAPIER

Voilà une invention qui eût dérangé l'ours de la fable. Pendant que Paris et Marseille troquent leur macadam contre des pavés en bois, quelques villes d'Amérique songent à remplacer par des pavés en papier comprimé, les cubes de sapin qui garnissent le sol de leurs rues.

Les Yankees font déjà des fûts en papier (invention française), des roues de wagons en papier (invention belge), le nouveau pavé a été imaginé par un citoyen d'Indianapolis, originaire de Moravie (Autriche). Le papier, réduit en pâte, est imperméabilisé dans toute sa masse par un procédé chimique, et comprimé dans la forme voulue par de puissantes machines. C'est un nouveau débouché pour les éditeurs de certaines œuvres.

Les billets d'aller et retour ne peuvent être vendus, c'est-à-dire que le même voyageur peut seul profiter de son billet pour effectuer l'aller et le retour de son voyage.

M. X..., qui revenait d'Arcachon avec sa famille, ayant acheté trois billets de retour à des marchands stationnant aux abords de la gare, a été l'objet d'un procès-verbal et cité en police correctionnelle.

Le tribunal correctionnel vient de le condamner à 16 fr. d'amende, 7 fr. 45 de dommages-intérêts et ordonné l'insertion du jugement dans deux journaux d'Arcachon et deux journaux de Bordeaux. Les frais d'insertion incombant à M. X... ne devront pas dépasser cinq francs et son nom ne figurera pas dans les extraits.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

LÉON GAMBETTA CAHORS

Total des publications précédentes.	65,680	»
Liste des souscriptions recueillies à Mexico, par M. E. Richard.	889	58
Liste adressée par M. Budin, libraire, à Mexico.	1,000	85
Liste adressée par M. le marquis de Tallenay, ministre de la République française à Lima (Pérou).	134	30
Liste de souscription adressée par la Loge les Vrais Fidèles Or. de Montpellier.	45	50
Liste adressée par M. Marbot, sous-préfet d'Ussel (Corrèze).	220	50
Liste de souscriptions recueillies parmi la colonie suédoise de Paris, adressée par M. Pierre Laffite, 126, rue d'Assas.	101	»
Liste adressée par M. le maire de Sidi-Bel-Abbès (Algérie).	53	»
Total de la publication.	68,124	73

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat, souvent difficile à digérer, et le café au lait, dont les effets débilitants sont nuisibles à la santé des dames, de grands médecins recommandent spécialement le *Racahout* de Delangrenier, aliment aussi léger qu'agréable, possédant les propriétés nutritives et reconstituantes qui conviennent aux personnes atteintes de chlorose ou d'anémie. Dépôts dans chaque ville. (Se méfier des contrefaçons.)

Dernières Nouvelles

Une innovation.

Cette année, les préfets, les présidents de cour, les généraux commandants de corps d'armée, les trésoriers-payeurs généraux et les maires des chefs-lieux de département seront invités par série aux fêtes de l'Elysée.

Le bruit court que l'armée chinoise du Kouan-Si s'avance pour renforcer Bac-Ninh.

Madrid, 14 janvier.

Le comte de Paris et le roi ont chassé hier à Casacampo et dans les environs de Madrid. Aujourd'hui ils iront à l'Escorial d'où ils reviendront ce soir.

Une autre chasse est projetée pour mardi.

Le comte partira pour San-Lucar, où il restera quelques jours chez le duc de Montpensier.

L'EMPRUNT

On affirme que le gouvernement vient d'arrêter d'une manière à peu près définitive la date de l'emprunt 3 0/0 amortissable, prévu par le budget extraordinaire de 1884. L'émission aurait lieu dans les premiers jours de février, probablement le jeudi 7. On ajoute que le ministre des finances a adopté comme procédé d'émission la souscription publique aux guichets du trésor qui ne resteraient ouverts que pendant douze heures.

Une proclamation du vice-roi de Canton engage la population à faire des préparatifs énergiques pour repousser les français, et exprime l'amitié des chinois envers les autres nations. On envoie des renforts considérables à l'île d'Haï-Nan. Les autorités de la province de Canton font des préparatifs de guerre énergiques et construisent un télégraphe entre Canton et la frontière du Tonkin.

Bourse de Paris.

Cours du 15 Janvier.

Rente 3 p. %	76.75
— 3 p. % amortissable	77.95
— 4 1/2 p. %	106.50
— 5 p. %	106.85

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 12 janvier.

Le mouvement de reprise qui s'était de nouveau vivement affirmé dans la Bourse d'hier, s'est un peu ralenti avant le coup de cloche. Les bénéfices des acheteurs de la première heure ont une importance telle qu'il est naturel que des réalisations se produisent. Mais elles ont été facilement absorbées. La clôture pourtant ne s'est pas faite au même niveau que la veille, mais les dispositions restent bonnes. La spéculation à la hausse agirait prudemment croyons-nous, en modérant son allure, si elle ne veut pas s'exposer à refroidir le comptant dont le concours lui est indispensable.

Aujourd'hui le 4 1/2 oscille de 106.90 à 106.92; l'Amortissable reste à 77.95 et le 3 0/0 finit à 76.80.

La Banque de France est tenue à 5,180 le Foncier varie de 1,252 à 1,252, la Banque de Paris finit à 356.

Les Chemins de fer conservent leur fermeté. Le Lyon à 1,245; le Nord à 1,752; le Midi à 1,135 et l'Orléans à 1,277.

Les recettes de la dernière semaine de l'année 1883, comparées avec les résultats de la semaine correspondante de 1882, offrent les différences suivantes. Ancien réseau; il y a diminution de 75,414 pour le Midi; de 88,337 pour l'Ouest; de 52,813 pour l'Est; de 215,442 pour l'Orléans; de 239,840 pour le Nord et de 518,405 pour le Lyon. Nouveau réseau: l'Orléans est en diminution de 62,619, et l'Est de 88,540; il y a augmentation de 103,653 pour le Lyon; de 43,794 pour l'Ouest de 97,260 pour le Midi est de 110,635 pour le Nord.

Les valeurs Internationales ont un marché assez actif: l'Italien à 91,10; le Turc à 9,05 l'Unionnifiée Egyptienne à 338 et l'Extérieure à 56 7/32.

Petites consultations

Les personnes qui veillent et travaillent le soir, sont sujettes à une certaine fatigue des yeux.

Les paupières se congestionnent et il se produit parfois de l'irritation.

Nous conseillons d'éviter les callyres souvent trop astreignants et d'employer tout d'abord des potions avec une infusion tiède de fleurs de bluets.

Il y a longtemps que l'action salutaire des fleurs de bluets sur la vue est reconnue, car jadis on appelait ces jolies fleurs des casse-lunettes.

Recettes utiles

REPORT DES GRAVURES SUR ACIER OU SUR VERRE

Prenez 20 grammes de sandaraque, 5 grammes de mastic, 30 grammes de térébenthine de Venise, alcool 75 grammes. Mettez dans une bouteille et laissez pendant plusieurs jours en ayant soin de l'agiter fréquemment afin que la dissolution soit bien faite.

Lorsque vous voulez reporter une gravure sur l'acier ou sur le verre, vous enduisez celui-ci d'une très légère couche de cette préparation et vous y déposez la gravure du côté de l'impression, bien entendu. Au préalable, vous aurez humecté l'envers de la gravure avec un linge mouillé. Vous pressez fortement avec le doigt, en commençant d'un côté pour éviter les bulles d'air.

Il faut avoir soin que toutes les parties de la gravure soient bien en contact avec le vernis. Vous laissez sécher, puis lorsque tout est parfaitement adhérent et sec, vous mouillez de nouveau la gravure à l'envers et avec le doigt vous frottez doucement.

Le papier se roule et s'enlève facilement. Lorsque vous arrivez à la dernière couche de papier, il faut mettre beaucoup d'eau et agir avec précaution. La surface du vernis doit subsister seule, avec l'encre d'impression de la gravure solidement incrustée dedans. L'opération terminée on étend une couche de vernis au mastic afin de rendre la gravure inaltérable.

L'esprit de partout

Quatre honorables négociants causent entre eux :

— Et les affaires ?
— Peuh ! répond le pâtissier, ça ne va pas ; avant peu je serai en *déconfiture* ; et vous ?
— Moi, dit le boulangier, *je suis dans le pétrin* !

— Quant à moi, dit le charcutier, il y a déjà longtemps que mon commerce tourne en *eau de boudin* !

Et moi, conclut l'épicier, *je suis jusqu'au cou dans la mélasse* !

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du jeudi 17 décembre 1884.

GILLETTE DE NARBONNE

Opéra comique en 3 actes.

C^{ie} DES CHEMINS DE FER ANDALOUS

Souscription publique

A 58,000 Obligations

Intérêt annuel : fr. 14.55 nets

Coupons payables le 1^{er} mai et 1^{er} novembre

Remboursement à 500 francs, en 76 ans

PRIX D'ÉMISSION :

20 francs en souscrivant	fr. 20	»
60 — à la répartition	60	»
100 — du 5 au 10 mars 1884	100	»
100 — du 5 au 10 mai 1884 (déduction faite du coupon de fr. 7.27 1/2 au 1 ^{er} mai)	92 72	

280 francs Net à payer. 272 72

On peut moyennant le versement intégral de 277 fr. 50 souscrire des titres entièrement libérés ayant droit au coupon payable le 1^{er} mai 1884.

Un droit de préférence est accordé, dans la répartition, aux souscripteurs d'obligations libérées. Rendement : 5.30 0/0, non compris la prime d'amortissement.

On souscrit le 22 janvier :

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin;

A la Société Générale, 54, rue de Provence;

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens;

Et dans leurs agences à l'Étranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

85,000 francs à placer sur billets de commerçants ou propriétaires très solvables de la province. — Ecrire franco à M. HENRY, 3 bis, rue des Beaux-Arts, 3 bis, à Paris.

Primes aux Lecteurs du Journal du Lot.

L'administration du journal, certaine de faire plaisir à ses Lecteurs en les mettant à même de faire connaissance avec une invention qui attire l'attention du monde entier, saisit avec empressement l'occasion qui lui est offerte de leur procurer un avantage considérable.

Elle a fait le choix dans la merveilleuse collection des **TABLEAUX PEINTURE-BOGAERTS**, de trois beaux sujets que l'on peut voir exposés dans nos bureaux. Les reproductions de la Peinture-Bogaerts qui sont de vrais tableaux peints à l'huile mécaniquement, figureront avec honneur dans une galerie de tableaux.

Voici quelques extraits du témoignage des artistes, qui prouvent leur admiration pour l'exactitude et la perfection de l'exécution des tableaux.

J. PORTAELS.

« J'ai été surpris de la façon vraiment étonnante dont vous avez pu reproduire mon tableau. »

Théod. GERARD.

« La reproduction de mon tableau est saisissante de vérité et je ne crains pas d'affirmer que vous serez le véritable vulgarisateur de l'art de la peinture par un procédé industriel. »

A. ROBERT.

« La reproduction de mon tableau est parfaite et j'ai failli la prendre pour l'original. »

E. MEERTS.

« Indépendamment de la forme et de la tonalité, la facture et même les empâtements, sont rendus avec une vérité étonnante. »

J. GEEFS.

« Tous ceux qui ont vu votre reproduction du Christ en raccourci de Rubens le prenaient pour une bonne copie ; mais lorsque je leur ai dit que c'était une reproduction dont vous étiez l'inventeur, tout le monde en était émerveillé. »

Dir. Musée d'Anvers.

Cette (prime exceptionnelle ne sera valable que jusqu'au 1^{er} février,) ces trois sujets sont :

- | | | | |
|--|---------------|-----------------|-------|
| 1. Ittenbach, LE SUIAIRE DE S ^{te} VÉRONIQUE. | Cinq Francs | au lieu de frs. | 12.50 |
| 2. Rubens P. P., LA S ^{te} TRINITÉ. | Dix Francs | » » » » | 22.— |
| 3. Rembrandt, LA DESCENTE DE LA CROIX. | Quinze Francs | » » » » | 26.— |

Toutes les demandes et envois du montant, doivent être adressés au Bureau du *Journal du Lot*, Cahors (Lot), et accompagnées du Bulletin de souscription ci-contre.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION.

Je soussigné (nom) _____
 demeurant à _____ rue _____ n° _____
 désire recevoir les tableaux

ITTENBACH, Le Suaire de Sainte Véronique frs. 5 (emballage frs. 1.—) mesure 45+40 Cent.
 RUBENS, P. P., la Ste Trinité (le Christ en raccourci) fr. 10 (embal. frs. 1.25) « 63+51 »
 REMBRANDT, la Descente de la Croix frs. 1.50 « 70+50 »

et joins le montant en un mandat-poste.

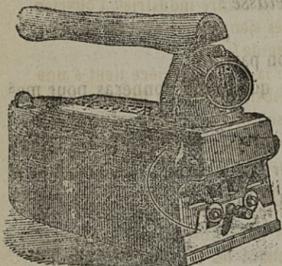
(Signature) _____

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE**, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosses, imperméable à l'eau.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenterie.
SONNERIES ÉLECTRIQUES.

DOIT PARAÎTRE PROCHAINEMENT LE PROGRÈS DU LOT

Journal politique, indépendant.

Propriétaire-gérant : LUDOVIC FABRE.

A VENDRE PAR SUITE DE FIN DE TRAVAUX 10 forts chevaux de trait.

S'adresser à Monsieur Pastris Louis, entrepreneur de travaux publics, à Gourdon (Lot).

EXPOSITION PERPÉTUELLE Industrielle Française

Fondée en 1883 par M. Delumet, de Sens (Yonne). Les 2/3 des Brevetés français se sont depuis quelques semaines, alliés à mon Exposition et quantité de beaux systèmes brevetés y sont représentés. Mais comme 95 Brevetés sur 100, se sont ruinés en inventant, eh bien, tous ont donné pouvoir à M. Delumet de vendre partiellement et à crédit leurs brevets; de cette façon la combinaison est merveilleuse et une fortune est assurée pour tous les acquéreurs et brevetés. Donc, MM. les acquéreurs, empressez-vous de me demander et choisir dans ma liste, un ou plusieurs brevets à votre convenance, que je vous céderai à crédit et d'avance; je vous affirme des bénéfices variant entre 50 et 100 francs par jour. La mise de fonds nécessaire pour cette acquisition est pour ainsi dire dérisoire. — Donc lecteurs, écrivez immédiatement à M. Delumet, Sens (Yonne), et veuillez joindre un timbre à 15 centimes, pour recevoir réponse et les listes complètes franco des brevets nouveaux à vendre.



Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

ARMES DE LUXE ET QUINCAILLERIE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Léon DELRIEU

ARQUEBUSIER, MARCHAND QUINCAILLIER

Préviens le Public qu'à partir du 20 août son Atelier et son Magasin sont transférés **Maison ROQUES**, boulevard L. Gambetta, 87, en face la Place d'Armes.

Grand choix de FUSILS BAGUETTES — LEFAUCHEUX; PERCUSSION CENTRALE; REVOLVERS; ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE, vendus aux prix les plus réduits.

Réparation d'Armes de tout système.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBRIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du *Journal du Lot*, 5 fr. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du *Journal du Lot*. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire **DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY** par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du *Journal du Lot*, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressés en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1844. — 1 fr. au Bureau du *Journal du Lot*. — 1 fr. 40 par la poste.

VIGNES AMÉRICAINES MASSOU

Viticulteur à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX POUR 1883-84

	Routures.		Bacénées.		PRODUCTEURS DIRECTS.	Routures.		Bacénées.	
	le cent.	le cent.	le cent.	le cent.		le cent.	le cent.		
Riparia tomentoux.	3 ^r	50	10	»	Jacquez	2 ^r	50	12	»
Riparia (Glabre)....	2	50	8	»	Herbemont.....	3	50	18	»
Solonis	2	50	8	»	Cunningham.....	2	»	10	»
Viala.....	2	50	8	»	Noha.....	8	»	30	»
York Madeira.....	2	»	7	»	Elvira.....	4	»	15	»
Clinton.....	»	25	1	»	Othelo.....	40	»	100	»
Taylor.....	»	75	»	»	Triumph.....	100	»	»	»
Aminia.....	10	»	»	»	Autuchon.....	10	»	»	»
Montefiore.....	250	»	»	»	Sénasqué.....	20	»	»	»

Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

On fournit des racines RIPARIA, SOLONIS ou VIALA et on se charge de la greffe sur place, la seconde année au prix de 15 francs le cent, moitié prix à la livraison et le restant lorsqu'il y aura une reprise de greffes de 85 pour cent.

Si on veut planter des boutures, 10 fr. le cent, payables : le quart à la livraison et le restant aux mêmes conditions. — Acceptation, pas moins de dix mille.